



## Carte séjour délivré en Dom c'est valide au métropole?

Par **angie64**, le **24/10/2013** à **08:42**

bonjour,

je suis latine et je entrée en France 2006 en 2009 à la île de la réunion.

j'ai un carte séjour de dix ans délivré à la île réunion avec mention: **toute profession en réunion.**

il y a un an que je rentrée ici à la métropole.

je me présenter pour un poste de travail mon future employer me dit que je ne peut pas travailler car dit en "Réunion" pas métropole.

Depuis que je suis allée à la préfecture effectivement, pas droit travailler ici a la métropole, et doit rénover mon carte de séjour de dix ans, et pour ça je recommence tout à 0, la visita médical il faut à refaire? et le repicé me donne l'autorisation pour travailler?

c'est demain que normalement commence à travailler mais avec ça ne sais pas.

Pour l'avance merci

cordialement

angie